



# CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES EN NOMBRE

2017

## Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à :

- Toutes les commandes de ventes en nombre telles qu'énoncées au sein de l'article 1,
- Effectuées par les professionnels du tourisme, les comités d'entreprise et les associations (ci-après le « Client »),
- Auprès du Service Relation Clients de l'Établissement Public du Château, du musée et du domaine national de Versailles dont les coordonnées figurent ci-après.

Les ventes en nombre d'abonnements sont régies par les Conditions Générales de Vente afférentes aux abonnements.

L'EPV se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis. En cas de modification, seront appliquées à chaque commande les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la passation de la commande.

L'achat de billets en vente en nombre par le Client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de vente et à tous les pays.

Identité du vendeur :

Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV),  
(FR 15180046260),

SIRET : 180 046 260 00014 – Code APE / 925 C

dont le siège est au château de Versailles, RP 834, 78008 Versailles cedex  
régé par le décret n°2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié

Service Relation Clients :

Téléphone : 01 30 83 78 00, du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Appels depuis l'étranger : + 33 1 30 83 78 00

Courriel : [ven@chateauversailles.fr](mailto:ven@chateauversailles.fr)

## Article 1 – Caractéristiques – Validité des billets

La vente en nombre concerne les Clients désirant acheter au moins 30 billets non datés et non nominatifs valables 2 ans à compter de la date d'édition. Il s'agit de billets destinés aux individuels (Château, Passeport, Passeport Grandes Eaux (jardins payants), Domaine de Trianon...), qui ne peuvent pas être utilisés pour les groupes.

Les billets vendus en nombre donnent accès en visite libre à l'ensemble des espaces du musée et du domaine de Versailles ouverts le jour de la visite (le château de Versailles, les châteaux de Trianon, le Domaine de Marie-Antoinette et la galerie des Carrosses), aux expositions temporaires, aux jardins, aux Grandes Eaux Musicales et aux Jardins Musicaux (en fonction du billet acheté et du jour de visite).

Un billet vente en nombre ne permet pas d'utiliser l'entrée des groupes aux circuits de visite.

Un billet vente en nombre doit comporter le prix du billet de façon lisible, sous peine d'être refusé à l'entrée.

## **Article 2 – Modalités de la commande**

Le Client envoie sa demande sur la boîte [ven@chateauversailles.fr](mailto:ven@chateauversailles.fr), en précisant en objet du mail « VN ».

A réception, le Service Relation Clients lui adresse, par courriel, le formulaire de commande accompagné des présentes conditions générales de vente.

Le Client renvoie le formulaire de commande rempli avec les informations suivantes : le nombre, le type de billets souhaités (Château, Passeport, Passeport Grandes Eaux (jardins payants), Domaine de Trianon...) ainsi que le mode de retrait (cf article 5). Il coche également la case indiquant qu'il accepte expressément et sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente.

Ces demandes seront traitées à J+2 (à J+5 au plus tard si la demande est faite la veille d'un week-end).

Les modalités de paiement sont précisées à l'article 4.

Les billets pourront être récupérés par le Client dans les conditions de l'article 5 ci-après.

## **Article 3 – Tarifs des ventes en nombre**

Les prix des billets vente en nombre sont indiqués en euros nets de taxes (conformément aux dispositions de l'article 256 du CGI).

Les commandes sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

L'EPV se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et sans préavis.

L'EPV propose des remises applicables sur l'achat de billets vente en nombre sous conditions.

- Une remise de 5% sur les billets est applicable pour tout Client achetant au moins 30 billets en cumulé (toutes offres confondues) depuis le début de l'année civile en cours.
- Une remise de 9% sur les billets est applicable pour tout Client achetant au moins 300 billets en cumulé (toutes offres confondues) depuis le début de l'année civile en cours.
- Une remise de 13% sur les billets est applicable pour tout Client achetant au moins 600 billets en cumulé (toutes offres confondues) depuis le début de l'année civile en cours.
- Une remise de 14% pour achat annuel de 50 000 billets dont 30 000 Passeports.

L'EPV calcule le nombre cumulé des billets à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre de chaque année civile. Il établit la liste des Clients bénéficiant des remises après chaque commande. Il n'applique aucune remise rétroactive.

Les visites vendues dans le cadre de l'offre « Tous circuits en accès libre du Château » sont susceptibles d'une exonération totale ou partielle pour les personnes relevant des situations citées sur le document « Exonérations des droits d'accès aux collections permanentes du musée » - document accessible à l'adresse suivante :

[http://www.chateauversailles.fr/resources/pdf/fr/exonerations/exonerations\\_fr.pdf](http://www.chateauversailles.fr/resources/pdf/fr/exonerations/exonerations_fr.pdf)

Les visiteurs susceptibles de bénéficier d'une exonération partielle ou totale du prix du billet doivent présenter au contrôle une pièce d'identité et les justificatifs afférents.

#### **Article 4 – Modalités de paiement des ventes en nombre**

4.1- Toute commande de billets vente en nombre, quelle que soit son origine, est payable en euros. Le paiement intervient à réception de la préfacture qui précise les délais de paiement.

4.2- Les Clients peuvent payer :

➤ soit par téléphone auprès du Service Relation Clients :

- Paiement par carte bancaire jusqu'à 1500€,
- Sur facture pour les Clients conventionnés dont la convention l'autorise (4.4).

➤ soit sur place auprès de la régie des recettes :

- Par carte bancaire,
- Par chèque,
- En espèces à hauteur de 1000€ maximum,
- Sur facture pour les Clients conventionnés dont la convention l'autorise (4.4),
- Soit par virement bancaire aux coordonnées suivantes compte courant ouvert dans les écritures du trésorier Payeur Général des Yvelines. IBAN : FR76 10071 78000 00001003986 61  
BIC : TRPUFRP1. Impératif : N° de commande à rappeler dans l'intitulé du virement.

4.3- Dans le cas d'un règlement par carte, les cartes acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux :

- Carte Bleue / Visa / Eurocard / Mastercard,
- JCB,
- American Express.

4.4- Dans le cas d'un paiement sur facture, le Client doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre un Client conventionné, la convention devant expressément autoriser un tel paiement (article 6),
- Effectuer son règlement auprès de l'Agence comptable de l'EPV.

4.5- Le Client garantit être pleinement habilité à utiliser la carte de paiement fournie pour le paiement de sa commande et que cette carte donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de sa commande.

L'EPV a pour obligation d'établir en double exemplaire un justificatif de transaction comportant la date, l'heure et le montant de la transaction.

Le justificatif de paiement est expédié à l'adresse e-mail indiquée au cours du processus de commande.

L'EPV a adopté la solution de paiement PAYBOX VERIFONE qui conserve un exemplaire du justificatif de la transaction pendant une durée de 5 ans, augmentée des délais de prescription en vigueur.

PAYBOX VERIFONE archivera ce justificatif sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1379 du Code civil et du décret n°2016-1673 du 5 décembre 2016. Les registres informatisés du Site seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

#### **Article 5 – Modalités d'obtention des billets**

Les modes d'obtention des billets proposés au Client sont l'envoi par courrier et la mise à disposition à la régie des recettes, lors du paiement.

#### **Article 6 – Clients conventionnés**

Les Clients peuvent bénéficier de modalités de paiements spécifiques et de moyens de communication adaptés en concluant une convention ad hoc avec l'EPV.

Les Clients souhaitant pouvoir bénéficier d'une telle convention peuvent adresser un courriel à [ven@crm.chateauversailles.fr](mailto:ven@crm.chateauversailles.fr)

#### **Article 7 – Responsabilité et pénalités**

Toute commande est enregistrée sur la seule base des informations fournies par le Client. Ce dernier est tenu de vérifier les éléments de sa commande.

Le Service Relation Clients décline toute responsabilité en cas de commande effectuée sur la base d'informations inexactes ou incomplètes.

L'EPV se réserve également le droit de suspendre ou de cesser l'application des dispositions liées aux remises sur les billets vente en nombre dans le cas où le Client ne respecte pas à plusieurs reprises les présentes Conditions Générales de Vente ou les Règlements de visite du musée et du domaine.

Toute personne qui reproduirait illégalement un billet et/ou utiliserait un billet contrefait s'exposerait à des poursuites judiciaires.

L'EPV décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou d'utilisation de copies à l'insu du Client, y compris dans l'enceinte des châteaux et du domaine national de Versailles et de Trianon.

En cas de méconnaissance d'une des conditions énoncées au présent article, l'EPV se réserve le droit de refuser l'accès à la prestation concernée.

#### **Article 8 – Non rétractation - réclamations**

8.1- Un billet ne peut être annulé ou remboursé.

8.2- Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, la vente de billets d'entrée dans un musée, assimilée à une prestation de services de loisirs, ne donne droit à aucun délai de rétractation.

8.3- Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature doit être formulée par écrit par le biais du formulaire de contact (<http://www.chateauversailles.fr/contacts-/contact>) au plus tard le jour de la visite. Le Client devra alors choisir pour objet la catégorie « réclamations ».

#### **Article 9 – Données personnelles**

L'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles met en œuvre un traitement de données ayant pour principales finalités la gestion et le suivi des commandes, leur livraison, leur paiement, la relation Clients et la prospection. Le traitement automatisé des informations personnelles du Client et notamment la gestion des courriels des Clients, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL par l'EPV.

Les informations et données concernant le Client sont nécessaires à la gestion de sa commande et à ses relations avec l'EPV. Elles sont stockées dans la base de l'EPV. Les données sont conservées dans le compte personnel du Client par l'EPV : elles permettent de mener à bien la transaction. En outre, ces données, une fois enregistrées, permettent au Client d'effectuer plus rapidement ses transactions futures.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles qui s'exerce par le biais du formulaire de contact (<http://www.chateauversailles.fr/contacts-/contact>) en indiquant pour objet la catégorie « autre ». Une réponse lui sera alors adressée dans un délai maximum de 2 mois à compter de la réception de la demande par l'EPV.

Par l'intermédiaire de formulaires disponibles sur le site internet de l'EPV [www.chateauversailles.fr](http://www.chateauversailles.fr), le Client peut choisir de recevoir par courriel ou courrier postal des offres ou informations de l'EPV et de ses partenaires. Si le Client ne souhaite plus figurer sur les fichiers de l'EPV, il doit l'indiquer en sélectionnant le paramètre approprié sur le site de l'EPV ou bien en adressant sa demande au Service Relation Clients.

## **Article 10 – Divers**

- 10.1- Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des Conditions Générales de Vente est considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice les autres dispositions resteront en vigueur.
- 10.2- En application des articles 1385-4 et suivants du Code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les informations délivrées par le Site font foi entre les parties. La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de l'EPV est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.
- 10.3- Le non-respect par le Client des obligations souscrites aux termes des présentes Conditions Générales de Vente, et en particulier concernant tout incident de paiement du prix d'une commande, pourra entraîner la suspension de l'accès au service du Site, voire la résiliation de son compte Client en fonction du degré de gravité des agissements en cause, sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter l'EPV. En conséquence, l'EPV se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait un tel litige.

## **Article 11 – Droit applicable – Litiges**

Les ventes en nombre de billets visées aux présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige, les juridictions de Versailles sont seules compétentes.